

LA BIBLIOTHEQUE :

La bibliothèque est ouverte tous les jeudis après midi de 14h à 17h sauf pendant les vacances scolaires où elle est ouverte le mardi matin de 10h30 à 12h. Responsable : Madame PANSIER Juliette

Tous les prêts de livres sont gratuits

ANIMATIONS :

L'été 2014 à Payzac a été ponctué de nombreuses animations...

Il y en a eu pour toutes les générations et pour tous les goûts, de quoi ravir habitants de Payzac et estivants de passage :

Des vide-greniers qui ont enchanté les chineurs et les vendeurs amateurs, une « grande journée » avec l'association des parents d'élèves, une « guinguette » pendant 15 jours, des repas organisés et partagés, des expositions, des projections de films, des concerts, un concours d'épouvantails, des jeux...

Tant de bons moments partagés dans la convivialité grâce à l'énergie de tous les organisateurs, nombreux sur la commune et que le conseil municipal remercie chaleureusement.

Sans oublier, le marché estival de qualité que nous offrent les producteurs et créateurs locaux.

ACTIVITÉS DIVERSES :

Des promenades, randonnées sont proposées les derniers jeudis du mois, des sorties pédestres tous les mardis après midi. La saison débutera par des sorties courtes et pourra évoluer en fonction des capacités de chacun. Pour plus d'information vous pouvez contacter Nadine FRENY au 04.75.39.48.63 ou 06.72.55.02.38.

Des séances de TRICOTS sont organisées les lundis après midi à la salle de Brès. Contact Madame PANSIER Marie

Club PYRAMIDE (jeux de réflexion) contact Mme PANSIER Juliette 04.75.39.47.49

Cours de YOGA le mardi de 9h30 à 11h contact Mme DAVIOS 04.75.89.99.72

Association LES SENIORS DES FAYSES (randonnées et jeux de société) Contact Mme GRANCIER 04.75.39.47.54

Association DANCAREM TANT QUE POIREM (danse) contact Mme DEBOVE 04.75.39.12.78

Association la BATTUCADA (musique) contact Monsieur CHOYEAU 04.75.35.90.02

Place de l'Eglise 07230 PAYZAC / Tel. : 04.75.39.47.46 / mairiepayzac@orange.fr

PAYZAC INFOS



Le bulletin municipal - septembre 2014

Ouverture de la mairie :

LUNDI : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30 (ouverture au public **8h30/12h30**)

MARDI : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 (ouverture au public **8h/12h et 13h30/17h00**)

MERCREDI : 8h30 – 12h30 / 13h30 - 17h30

JEUDI : fermeture

VENDREDI : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 (ouverture au public **le 8h/12h et 14h/16h**)

SAMEDI : 10h00– 12h00 (Permanence de Monsieur le Maire)

Le mot du Maire, Hubert LEPOITEVIN :

Madame, Monsieur, chers amis,

je tiens tout d'abord à remercier les Payzacaines et Payzacains qui ont accordé leur confiance à ce nouveau conseil municipal.

Depuis six mois l'équipe que j'anime n'a pas ménagé ses efforts. Comme vous pourrez le lire dans ce premier bulletin, travaux, rythmes scolaires, soutien aux associations, mais aussi révision du classement des voies communales, des concessions funéraires, sans oublier les représentations obligatoires dans les différentes collectivités, (communauté, parc naturel, eau potable, piscine...) ont largement occupé le quotidien de vos élus.

Dans un contexte financier et réglementaire difficile, la commune se doit de gérer son budget au plus près. Les dépenses d'investissement nécessaires à la bonne marche de la commune, au confort de ses habitants, à la sauvegarde de son patrimoine, doivent être réparties sur la durée du mandat par le biais d'un plan pluriannuel d'investissement, feuille de route du conseil municipal.

De plus, la révision obligatoire du plan local d'urbanisme pour une mise en compatibilité avec les prescriptions du « Grenelle 2 » et de la loi « ALUR », ou bien, sa remise en chantier totale si une décision du tribunal administratif, suite aux requêtes portées par certains propriétaires, nous y contraignait, impactera fortement le budget de la commune.

Bien que, comme dans la plupart des communes rurales, nous nous sentions souvent pris entre le marteau réglementaire et l'enclume des restrictions budgétaires, notre détermination à faire que Payzac reste une commune où il fait bon vivre, est intacte.

Que soient donc, ici, remerciés les conseillers municipaux, mais aussi tous ceux, particuliers ou membres du tissu associatif, qui poussent dans la même direction.

*Bien cordialement
Hubert Lepoitevin*

Lors de sa permanence du samedi matin le Maire et un adjoint sont là pour répondre à vos questions et/ou observations.

D'autres personnes participent au fonctionnement de la commune il s'agit de :

Marie-Claude ROGIER et Françoise REY au secrétariat
Isabelle BROUSSE à l'entretien,
Hasseim BOULANOUAR et de Benjamin PERRÉ aux services techniques,
Valériane DEBEUSCHER, Stéphanie LEBLOND, Monique TURREL et Jean-Maurice SALOMON aux services de l'école, de la cantine et des temps périscolaires

A VOTRE ÉCOUTE :

Les membres du Conseil Municipal se sont engagés dans la gestion communale avec un souci d'efficacité et de disponibilité, en prenant diverses compétences :

Autour du Maire Hubert LEPOITEVIN :

François COULANGE, 1^{er} adjoint :

commission vie scolaire et cantine,
Membre de la commission des finances / de la communauté de communes / du Syndicat Adduction d'Eau Potable des Vans

Françoise LEYRIS, 2^{ème} adjointe :

commission des finances

Serge LUTAUD, 3^{ème} adjoint :

commission voirie, bâtiments communaux,
Membre de la commission des finances / du Syndicat Départemental d'Energie 07 / SIVU Inforoutes

Carine PANSIER, 4^{ème} adjointe :

commission communication et culture

Guillaume BERNE, conseiller municipal :

Délégué au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche / SAM (piscine)
Membre de la commission voirie, bâtiments communaux

Jean BISCARAT, conseiller municipal :

Délégué au Centre Communal d'Actions Sociales / Syndicat de rivière le Chassezac

Daniel BOISSIER, conseiller municipal :

Délégué au Syndicat Beaume Drobie (SPANC)
Membre de commission voirie, bâtiments communaux

Marion BROUSSE, conseillère municipale :

Déléguée au Centre Communal d'Actions Sociales / AGEDI (logiciel informatique de la mairie)

Nadine FRENY, conseillère municipale :

Membre de la commission vie scolaire et cantine

Charlotte GRANCIER, conseillère municipale :

Déléguée au Centre Communal d'Actions Sociales / SAM (piscine)
Membre de la commission communication et culture

David LOUCHE, conseiller municipal :

Délégué au Syndicat de rivière le Chassezac
Membre de la commission voirie, bâtiments communaux

Jean-François PEILLEX, conseiller municipal :

Délégué au Syndicat Départemental d'Energie 07 / SIVU Inforoutes
Membre de la commission des finances et de la commission vie scolaire et cantine

Emmanuelle RAGOT, conseillère municipale :

Déléguée au SAM (piscine) / Syndicat Beaume Drobie (SPANC) / Centre Communal d'Actions Sociales
Membre de la commission voirie, bâtiments communaux

Olivier ROGIER, conseiller municipal :

commission voirie, bâtiments communaux, urbanisme et assainissement / Syndicat AEP des Vans

LES INFORMATIONS :

- Les comptes rendus des conseils municipaux, outre l'affichage en Mairie, sont consultables sur le site de la communauté de Communes à l'adresse suivante : www.pays-beaumedrobie.com à la page de Payzac.
- Pour répondre à la demande de problèmes d'écoulement des eaux pluviales dans divers quartiers de la commune, la Mairie vient de faire l'acquisition d'un tractopelle.
- La commission agriculture créée lors du précédent mandat reprendra ses travaux. Le but de ces travaux est d'étudier la possibilité de remettre en exploitation des surfaces agricoles à l'abandon
- En janvier 2015 aura lieu le recensement de la population.
- Notre église du XII^{ème} siècle classée monument historique vient d'intégrer le circuit des Eglises Romanes du bassin de l'Ardèche, dossier suivi par Monsieur et Madame GIROUD.

LES TRAVAUX :

Une des priorités du conseil municipal était la reconstruction du toit de l'école/mairie et l'isolation des combles.

Dans le respect des procédures d'appel d'offres des marchés publics une consultation a été lancée auprès d'entreprises régionales pour les deux chantiers. Quatre entreprises ont répondu pour le chantier du toit (charpente, couverture zinguerie) et quatre pour le chantier d'isolation des combles. Ont été retenues, l'entreprise DESCHANNELS de Chambonas pour la toiture et l'entreprise Loïc LE BOTERFF de la Chapelle sous Aubenas pour l'isolation.

La mise en conformité de la cour de l'école, l'assainissement et le revêtement, étant nécessaires et prévus dans le budget 2014, une commande a été passée à l'entreprise DESCHANNELS.

Les aides de l'Etat (DETR), du Département et la dotation sénatoriale représentent 66 % du montant des travaux qui s'élève à 49 000 € H.T.

L'ensemble des travaux a été livré pour la rentrée scolaire.

L'ÉCOLE :

Nouveaux rythmes scolaires : dans le cadre de la nouvelle réglementation, les horaires scolaires ont été modifiés. Il y a désormais, classe le mercredi matin.

La municipalité avait proposé que les élèves du primaire se rendent au nouveau Centre de loisirs intercommunal à Lablachère, le jeudi après midi. La majorité des parents d'élèves a préféré que ce soit la pause méridienne qui soit allongée. Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi de 13h30 à 14h15, un temps d'activités périscolaires est donc organisé. L'appartement du 1^{er} étage de la mairie qui a été rendu disponible par le précédent locataire, est dorénavant affecté à ce temps particulier. L'encadrement des enfants est assuré par les Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles et le personnel de la cantine, chaque adulte ayant la responsabilité d'une petite quinzaine d'enfants. Des jeux et activités calmes sont proposés aux enfants, les plus jeunes bénéficient de la sieste.

Même si une aide de 90 euros par an et par élève doit être accordée par l'Etat, la commune devra rajouter environ 180 euros par élève afin d'assurer ce nouveau service. Toutefois, la municipalité n'a pas prévu de faire participer financièrement les parents d'élèves.

C.C.A.S :

Les membres du conseil municipal élus au CCAS sont :

Madame BROUSSE Marion, Madame GRANCIER Charlotte et Madame RAGOT Emmanuelle, Monsieur BISCARAT Jean

Les membres extérieurs au conseil municipal sont :

DUHAMEL Patrick, KOBEL Annie, REGZAL Saïda, TOURVIEILLE Andrée

Le C.C.A.S est destiné à des aides ponctuelles, si vous pensez en avoir besoin vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture, et votre demande sera transmise au bureau qui vous aidera à monter un dossier.